

**UE 7 : SSH – SANTÉ PUBLIQUE**  
**Pr. Staccini**

***DM PROTECTION DES DONNÉES DE SANTÉ (6 QCM)***

**QCM 1 : Concernant les données de santé, que peut-on dire ?**

- A) Les données médicales sont des données dont le traitement est en principe interdit.
- B) Les données génétiques sont des données médicales.
- C) Les données génétiques sont des données de santé.
- D) La sécurité des données est une obligation qui pèse sur le responsable des données.
- E) Toutes les propositions sont fausses.

**QCM 2 : Concernant le dossier du patient, que peut-on dire ?**

- A) Il est un outil de traçabilité.
- B) Il ne peut être communiqué au patient que par l'intermédiaire du médecin traitant.
- C) Seul le médecin est propriétaire du dossier.
- D) Parmi les mesures mises en place concernant sa protection, il existe des mesures de destruction des documents nominatifs.
- E) Toutes les propositions sont fausses.

**QCM 3 : Le docteur Martinez décide d'utiliser les données génétiques de Tiffoïde, une ex-tutrice en cure de désintoxication de la chanson *Total Eclipse of the Heart* suite à une dépression post-S1. Selon vous, quel(s) est(sont) le(s) droit(s) de la patiente ?**

- A) Le droit de curiosité.
- B) Le droit au consentement libre et éclairé.
- C) Le droit d'être informé de la finalité du traitement.
- D) Le droit à l'oubli.
- E) Le droit et le devoir d'arrêter de v(i)oler les parapluies de ses confrères (à compter comme VRAI)

**QCM 4 : Concernant le CIL (Correspondant Informatique et Libertés), on peut dire qu'il :**

- A) A un rôle de conseil.
- B) A un rôle de police.
- C) Permet, par la dispense de déclaration des traitements, un allègement des formalités.
- D) Été institué en 1978 avec la loi Informatique, Fichiers, Libertés (IFL).
- E) Toutes les propositions sont fausses.

**QCM 5 : Avec la loi pour une République numérique promulguée le 7 octobre 2016 :**

- A) Il existe un droit à la portabilité des données.
- B) Il existe un droit à l'oubli des mineurs.
- C) En cas de violation des données, il devient obligatoire d'informer les personnes concernées.
- D) La protection des données doit être garantie par défaut ou dès la conception de l'application informatique.
- E) Toutes les propositions sont fausses.

**QCM 6 : Avec la loi du 6 janvier 1978, tout fichier informatisé nominatif de façon directe ou indirecte doit être déclaré à la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL). Que doit spécifier le déclarant ?**

- A) Les catégories de personnes concernées par le traitement des données.
- B) Les destinataires des données.
- C) La durée de conservation des données.
- D) Les dispositions prises pour assurer la sécurité des données.
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses.

### **CORRECTION (6 QCM)**

#### **QCM 1 : BD**

- A) Faux : C'est le cas des données de santé ...
- B) Vrai
- C) Faux : Ce sont des données de santé !
- D) Vrai
- E) Faux

#### **QCM 2 : AD**

- A) Vrai
- B) Faux : Depuis la loi Kouchner (du 4 mars 2002), il est en accès direct par le patient !
- C) Faux
- D) Vrai
- E) Faux

#### **QCM 3 : ABCDE**

- A) Vrai
- B) Vrai
- C) Vrai
- D) Vrai : Droit et devoir d'être oubliée aussi (la biocell est une matière éphémère)
- E) Vrai : Elle est vivement sollicitée d'arrêter ses tendances kleptomanes +++

**QCM 4 : AC**

- A) Vrai
- B) Faux : Le CIL ne sanctionne pas, attention !
- C) Vrai
- D) Faux : Confusion avec la CNIL ...
- E) Faux

**QCM 5 : ABC**

- A) Vrai
- B) Vrai
- C) Vrai : Malgré le fait que le RGPD prévale, on considère que cette république numérique a instauré l'obligation d'information des personnes dont les données furent violées ...
- D) Faux : Cela concerne le Règlement Général de Protection des Données (RGPD). *Item d'annales*
- E) Faux

**QCM 6 : ABC (QCM Concours 2014)**

- A) Vrai
- B) Vrai
- C) Vrai
- D) Vrai
- E) Faux